



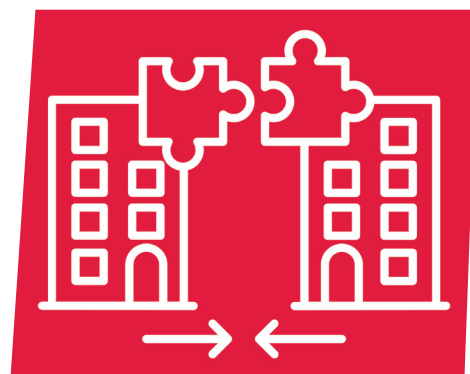
# ACCORD DE FUSION DES DOT COLIS DU NORD ET DU SUD

FOCom signe l'accord proposé dans le cadre des fusions des DOT Colis du Nord et du Sud. Voici les raisons qui nous ont motivés à prendre cette décision :

## INDEMNITÉS OBTENUES

L'accord prévoit des indemnités financières significatives pour les agents concernés par la mobilité. Voici les détails des montants :

- ▶ Mobilité vers un autre métier : **3 000 €**
- ▶ Mobilité vers une autre filière : **4 000 €**
- ▶ Mobilité sur une fonction prioritaire : **4 000 €**
- ▶ Mobilité sur une fonction prioritaire avec changement de filière : **6 000 €**
- ▶ Adaptation au nouvel environnement de travail : **1 500 €**



## PROTECTION DE LA PART VARIABLE

Pour les collaborateurs concernés par le projet, la BU Colissimo s'engage à compenser financièrement les différentiels de rémunération variable. En cas de diminution de la part variable due au changement d'activité, une indemnité de compensation sera versée sur une durée de 1 an au-delà de l'année en cours. La part variable de référence sera calculée sur la moyenne des deux années précédentes.

## ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DU PERSONNEL

L'accord met en place un dispositif d'accompagnement social et financier pour les agents. Ce dispositif comprend :

- ▶ L'accompagnement individuel : phase d'écoute individuelle RH, soutien dans les projets professionnels, et priorisation des candidatures internes.
- ▶ Une formation et une immersion : possibilité de stages découverte et périodes d'apprentissage pour les nouveaux métiers.
- ▶ Un support spécifique : mesures pour les personnels à aptitudes réduites et soutien à la création d'entreprise.

## GARANTIE DE MISSION POUR LES AGENTS SANS AFFECTATION

Pour les agents qui n'auront pas trouvé d'affectation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'accord prévoit une mission temporaire jusqu'à ce qu'ils obtiennent une nouvelle affectation. Cela garantit une continuité de l'emploi pendant la période de transition.

**FOCom a dénoncé cette réorganisation qui aujourd'hui touche particulièrement les cadres. Nous continuerons à accompagner l'ensemble des agents impactés par cette réorganisation et ferons en sorte que cet accord, qui apporte des conditions d'accompagnement favorables, soit strictement respecté. Nous avons réussi à obtenir un délai supplémentaire pour ceux qui n'auraient pas retrouvé un poste.**

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre militant local pour plus de renseignements.  
FOCOM, LE SYNDICAT DE TOUS LES POSTIERS. ENSEMBLE, DÉTERMINÉS!**

